Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8670109
Centre d'intérêt: 320

Roquet, Ghislaine.

La formation et le perfectionnement des formateurs d'adulte : rapport du groupe de travail / [pour la Direction générale des politiques et des plans et la Direction de l'éducation permanente ; réd. par Ghislaine Roquet]. -- [Québec] : Les Directions, 1985.
14 f. ; 28 cm.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction générale des politiques et plans * Québec (Province) Direction de l'éducation permanente

---

Descripteur(s): Formation des formateurs * Perfectionnement du personnel * Politique gouvernementale * Caractéristiques de l'enseignant * Conditions de travail * Education des adultes

---

Un groupe de travail sur la formation des formateurs d'adultes fut créé à l'automne 1984. Il avait comme mandat de tracer un portrait des besoins de perfectionnement des formateurs d'adultes et d'indiquer des voies de développement dans la foulée de l'Enoncé gouvernemental en éducation des adultes. Deux grands thèmes ont alimenté ses travaux: 1. la mise en oeuvre de l'Enoncé de politique "Un projet d'éducation permanente"; 2. les conditions de travail et de perfectionnement des formateurs d'adultes. Le document présente d'abord les positions gouvernementales. Il expose ensuite les principaux éléments de problématique relatifs à la formation des formateurs d'adultes. La troisième partie présente l'action réalisée par le groupe de travail et la dernière les stragégies de perfectionnement et de formation des formateurs d'adultes qui découlent des travaux du groupe.

Type de document: q

EDUQ 8670109

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DES FORMATEURS D'ADULTES

Rapport du Groupe de travail

1984-85

Québec

EDUQ 8670109

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DES FORMATEURS D'ADULTES

Rapport du Groupe de travail

1984-85

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE DES
POLITIQUES ET DES PLANS

Jacques Lamarche, directeur général

DIRECTION DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE

Jean Proulx, directeur

Rapport rédigé par
Mme Ghislaine Roquet, responsable
du dossier à la Direction de
l'éducation permanente

1985

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DES FORMATEURS D'ADULTES

Rapport du Groupe de travail, 1984-1985

Trois unités du ministère de l'Éducation[1] avaient collaboré en 1983-1984 à un CHANTIER en vue de préparer la problématique et de suggérer des lignes d'action dans le dossier de la formation des formateurs d'adultes, suite à l'Énoncé gouvernemental en éducation des adultes.

1. LES POSITIONS GOUVERNEMENTALES

Selon l'Énoncé gouvernemental en éducation des adultes intitulé Un projet d'éducation permanente, la mise en place d'une formation et d'un perfectionnement adéquats pour les formateurs et les formatrices d'adultes constitue l'un des axes de l'action gouvernementale dans ce dossier[2].

Le document en signale donc les grandes orientations, les principes directeurs et les clientèles prioritaires. Nous en donnons un résumé succinct.

---

(1) Ce sont la Direction de l'éducation permanente (DGPP), le Service de formation du personnel de l'enseignement (DGENU)et la Direction des Affaires éducatives (D.G.E.C.).

(2) Un projet d'éducation permanente, p. 41-42-43.

1.1. Les GRANDES ORIENTATIONS précisées dans l'énoncé se ramènent à quatre propositions:

- Un système d'éducation ouvert à tous se doit de contribuer à une formation ou à un perfectionnement de qualité et pertinent pour les formateurs et les formatrices d'adultes.

- Pour les formateurs et les formatrices en entreprise et dans les groupes populaires, le modèle qui va de soi est celui du perfectionnement en cours d'emploi et de la formation sur mesure.

- Les établissements scolaires sont invités à offrir des programmes de formation et de perfectionnement aux formateurs et aux formatrices des entreprises et des groupes populaires. De plus, les instruments voulus pour éliminer les stéréotypes sexistes devront être disponibles.

- De leur côté, les entreprises sont invitées à participer à la formation et au perfectionnement des formateurs et des formatrices d'adultes du secteur professionnel en facilitant les stages en entreprise.

1.2. LES PRINCIPES RETENUS pour la formation ou le perfectionnement des formateurs et formatrices d'adultes sont les suivants:

1er On visera d'abord la compétence pédagogique qui doit s'accompagner de la maîtrise de la matière et d'un enseignement adapté à la situation et aux conditions d'apprentissage de l'adulte;

2ème On visera une grande polyvalence commandée par la pédagogie de situation qu'exige l'éducation des adultes;

3ème On visera à offrir la formation et le perfectionnement près de l'action des formateurs et des formatrices d'adultes, comme l'éducation des adultes tend à se situer près de l'action des adultes;

4ème On visera une formation ou un perfectionnement en cours d'emploi qui peut s'insérer dans le plan de développement pédagogique annuel de chaque Service d'éducation des adultes.

1.3. LES CLIENTELES, PAR ORDRE DE PRIORITE, s'établiront ainsi:

On rejoindra d'abord les noyaux stables d'éducateurs et d'éducatrices qui pourront animer, au plan pédagogique, un groupe de formateurs et de formatrices d'adultes à temps partiel ou à taux horaire.

1.3. (suite)

Ensuite, on rejoindra les enseignants ou les enseignantes du secteur régulier mis en disponibilité et venus à l'éducation des adultes.

Pour les formateurs ou les formatrices occasionnels, des moyens plus légers sont à envisager.

2. ELEMENTS DE PROBLEMATIQUE

Les principaux éléments de problématique relativement à la formation des formateurs d'adultes ressortent d'un document-synthèse préparé par Louis Pelletier (DGERU). Celui-ci utilise les données colligées dans les Statistiques de l'enseignement 1979-1980, dans le Rapport des activités du MEQ 1981-1982, dans SPOC-Fonction et SPOC-Charge 1980-1981, et dans l'étude d'Armand Paré: Les enseignants à l'éducation des adultes dans les commissions scolaires 1980-1981 (DGEA, août 1982).

La mise en oeuvre des dispositions de l'Enoncé de politique gouvernementale devra tenir compte du tableau de la situation qui se dégage de ces données, concernant les formateurs d'adultes du système scolaire.

2.1. LE NOMBRE des formateurs d'adultes a fluctué au cours des dernières annfes et il est actuellement à la baisse:

1979 - 1980	11779	formateurs d'adultes
1980 - 1981	13253	" "
1983 - 1984	9754	" "

2.2. LA DISTRIBUTION selon les secteurs d'enseignement au secondaire a évolué comme suit:

	Formation générale	Formation professionnelle	Education populaire
1980-1981:	3567 / 27%	4230 / 32%	5454 / 41%
1983-1984:	2773 / 28%	3686 / 41%	2871 / 31%

Il y a donc une importante augmentation des formateurs en formation professionnelle et une baisse correspondante en éducation populaire.

Or c'est dans le secteur de la formation professionnelle que se sont produits les changements technologiques, l'arrivée de nouvelles clientèles (jeunes raccrocheurs, femmes qui reviennent sur le marché du travail, etc.) et le recrutement de personnel sans formation pédagogique, venant de l'industrie.

2.3. LA SITUATION D'EMPLOI des formateurs d'adultes constitue une caractéristique de ce groupe d'enseignants.

	Temps plein	Temps partiel plus Taux horaire
1980-81	375 / 2,8%	128 / 97,2%
1983-84	217 / 2,2%	9577 / 97,8%

Le rapport des enseignants à temps plein aux enseignants à taux horaire ou à temps partiel est à l'inverse de celui du secteur régulier. Cette situation est due en partie à la variété des cours offerts en éducation des adultes et à la mobilité de la demande. Elle crée cependant une situation anormale pour une proportion substantielle de ces formateurs.

Notons de plus qu'un pourcentage assez important de ces formateurs ont un autre emploi considéré comme "occupation principale", comme l'indique le tableau suivant:

Occupation principale	1980-1981	1983-1984
Enseignement aux adultes	24%	31%
Enseignement au secteur régulier	23%	21%
Travailleur en industrie	12%	13%
Travailleur autonome	08%	07%
Autres (ménagères, retraités, étudiants, etc.)	33%	28%

Il reste que les formateurs à taux horaire qui considèrent l'enseignement aux adultes comme leur occupation principale sont dans une situation d'emploi difficile et bien mal protégée par rapport aux autres enseignants de l'éducation aux adultes.

2.4. LA SCOLARITE du personnel de l'éducation des adultes à taux horaire s'est améliorée depuis 1979-1980 où elle s'établissait à 14,44 années de scolarité moyenne reconnue pour fins de traitement. En 1983-1984, la scolarité des formateurs d'adultes à taux horaire se présentait ainsi:

Années de scolarité	Enseignants à taux horaire	%
14 ans	3635	37,5
15 et 16 ans	3717	32,0
17 à 22 ans	2972	30,5

2.5. Quant à l'expérience moyenne d'enseignement des formateurs à taux horaire, elle était de 12,75 années en 1979-1980. Elle avait diminué en 1983-1984, comme l'indique le tableau suivant:

Années d'expérience	Enseignants à taux horaire	%
1 à 2 ans	4219	45,0
3 - 4 ans	1615	17,5
4 - 9 ans	2261	24,25
10 - 14 ans	0839	9,0
15 et plus	0396	4,25

2.6. LA DUREE DE L'ENSEIGNEMENT, pour les formateurs à taux horaire, au cours d'une année, se présente comme suit:

Heures d'enseignement	1980-1981 nombre	%	1983-1984 nombre	%
45	4121	32,0	3107	33,3
46 à 180	5667	44,0	3755	40,2
181 à 315	1417	11,0	1103	11,8
316 à 450	1287	10,0	0554	05,9
451 à 585			0327	03,5
586 à 720			0204	02,2
721 à 1002	386	3,0	0210	02,2
1003 à 2000			0072	00,8

La norme de 720 heures étant considérée comme un temps plein, environ 3% des enseignants à taux horaire fournissent une prestation équivalente à un temps plein (et plus).

Environ 10% des formateurs à taux horaire fournissent un demi-temps... et plus, et environ 11% d'entre eux fournissent un quart de temps et plus.

Se pose, pour ces enseignants, la question du statut d'emploi: ne serait-il pas opportun de leur offrir un contrat d'employé occasionnel à temps partiel ou à temps plein, qui leur donnerait droit aux avantages sociaux et en particulier leur donnerait plus facilement accès à des programmes de perfectionnement en emploi?

2.7. LE PERFECTIONNEMENT OU LA FORMATION EN COURS D'EMPLOI, pour ce personnel à taux horaire et à temps partiel, est actuellement beaucoup plus rare que pour le personnel de l'enseignement régulier dont le perfectionnement est "subventionné" en vertu de la Convention collective de travail. Jusqu'en 1982-1983, ce perfectionnement était assumé et soutenu, pour une bonne part, par le ministère de l'Education (D.G.E.A.), grâce à l'équipe d'aide au développement (E.A.D.).

En 1983-1984, près de 80% du personnel de l'enseignement aux adultes ne recevait aucun perfectionnement; pour 6,6% de ce personnel, l'organisme prenait à sa charge le perfectionnement, mais 14% du personnel assumait lui-même les frais de son perfectionnement.

CONCLUSION

Compte tenu:a) de la mobilité du personnel de l'éducation des adultes (cf.2.5), b) des nouvelles clientèles à satisfaire, c) des exigences technologiques nouvelles, on pouvait prévoir des besoins de formation et de perfectionnement plus importants que par le passé. Le Ministère s'est donné les moyens de vérifier ces besoins et d'entreprendre certaines actions pour y répondre.

3. ACTION DU "GROUPE DE TRAVAIL" SUR LA FORMATION DES FORMATEURS D'ADULTES

3.1. Le groupe de travail sur la formation des formateurs d'adultes comprenait à partir de l'automne 1984:

- des représentants du Service de l'éducation permanente, Jean Proulx, directeur du Service et Ghislaine Roquet;
- une représentante de la Direction des Affaires éducatives à la DGEC, Louise des Trois-Maisons;
- le chef du Service de la formation du personnel de l'enseignement, à la DGERU, M. Louis Pelletier.

Les membres du groupe ont précisé leurs objectifs: échanger des informations et des études, coopérer aux actions entreprises par l'un ou l'autre des responsables de dossiers, éviter les duplications et augmenter l'impact et la rentabilité de leurs travaux respectifs.

Ils ont décidé de s'adjoindre des représentants des Services d'éducation des adultes dans les Cegeps et dans les Commissions scolaires:

- un représentant de la T.R.E.A.Q.
- un représentant de la A.C.F.A.C.Q.
- une représentante de l'A.F.A.Q.

3.2. Le groupe ainsi constitué s'est réuni à quatre reprises en 1984-1985. Deux grands thèmes ont alimenté ses travaux:

a) la mise en oeuvre de l'énoncé de politique Un projet d'éducation permanente.

b) les conditions de travail et de perfectionnement des formateurs d'adultes.

En collaboration avec les autres membres du Groupe de travail, la Direction de l'éducation permanente a organisé une Session d'étude portant:sur les besoins de perfectionnement et de formation du personnel des Services d'éducation des adultes dans les Commissions scolaires et les Cegeps, sur les expériences de perfectionnement qu'on pouvait juger comme novatrices et sur les lignes d'action que le Ministère et les Services d'éducation des adultes devraient adopter pour répondre de façon efficace à la situation et réaliser les objectifs de l'énoncé de politique. Les Actes de cette session d'étude seront bientôt disponibles.

Compte tenu de l'imminence des négociations collectives dans le Secteur de l'enseignement et de l'impact des conditions de travail des formateurs d'adultes, le Groupe de travail a mis en commun les données et les études existantes sur la question. Le dossier ainsi constitué est à la disposition des membres pour alimenter leur réflexion et leurs interventions.

4. STRATEGIES DE PERFECTIONNEMENT ET DE FORMATION DES FORMATEURS D'ADULTES

4.1. De ces travaux, auxquels ont collaboré plusieurs directions générales du Ministère, découle une stratégie générale du perfectionnement et de la formation pour le personnel de l'éducation des adultes. Cette stratégie s'inscrit dans la récente répartition de rôles et de responsabilité entre le Ministère et les instances locales et régionales.

Elle vise les objectifs généraux suivants:

a) assurer la réalisation des fonctions qui appartiennent au Ministère:
orientation et coordination d'une part, développement et recherche, d'autre part;

b) assurer à moyen terme la prise en charge locale et régionale de la formation des formateurs et des formatrices d'adultes;

c) assurer, aux formateurs et formatrices d'adultes, une formation polyvalente en cours d'emploi, enracinée dans leur action éducative et répondant aux besoins prioritaires identifiés périodiquement.

4.2 Afin d'atteindre ces objectifs généraux, un plan d'action pour la formation et le perfectionnement des formateurs d'adultes a été proposé aux autorités compétentes du Ministère en avril et mai 1983. Ce plan d'action se développe selon quatre axes principaux:

a) Coordination:

Grâce à un Groupe de travail MEQ-MESST-Réseaux et à diverses liaisons à l'intérieur du ministère de l'Éducation, faciliter la circulation de l'information et les collaborations.

b) Animation:

Favoriser des concertations, tant aux paliers provincial que régional, entre les différents réseaux d'enseignement.

Favoriser et rendre plus efficaces et plus rentables les activités de soutien au perfectionnement réalisées conjointement par le Ministère et les Réseaux.

c) Développement

- Permettre l'accès des formateurs d'adultes à un budget de perfectionnement et de formation, prévu dans les prochaines conventions collectives
- Créer un programme triennal de subventions pour des projets de développement de modules de perfectionnement à l'intention des formateurs d'adultes.
- Préparer des plans d'action en vue du perfectionnement et de la formation:
  a) des formateurs d'adultes en industrie (1985-1986);
  b) des formateurs d'adultes dans les groupes populaires (OVEP).

d) Recherche et information

- Tenir à jour des études et des analyses sur l'évolution et les besoins en perfectionnement des différentes catégories de formateurs d'adultes;
- Publier des répertoires et des monographies sur les expériences du milieu et les diverses formules de formation offertes par les Universités;
- Diffuser l'information générée par les consultations et les études réalisées par le Ministère ou les milieux d'enseignement.

4.3 Les activités de la Direction de l'éducation permanente pour 1985-1986 devraient permettre de réaliser ce plan d'action au moins dans ses dimensions de coordination, d'animation, de recherche et d'information. Pour ce qui est de la dimension de développement, elle dépend de l'allocation d'un budget approprié.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le Groupe de travail a donc rempli son premier mandat, soit de se donner un portrait à jour de l'état des besoins de perfectionnement et de tracer, pour les ministères concernés, des voies de développement, dans la foulée de l'Énoncé gouvernemental en éducation des adultes.